

RESOLUTION

Objet : Recommandations adoptées par la 5^{ème} Conférence internationale sur les documents de voyage frauduleux, réunie à Amsterdam (Pays-Bas) du 10 au 12 avril 2002, concernant la production des documents de voyage et d'identité

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie en sa 71^{ème} session à Yaoundé (Cameroun), du 21 au 24 octobre 2002,

AYANT PRIS NOTE de l'adoption, après discussion, de quatre recommandations par la 5^{ème} Conférence internationale sur les documents de voyage frauduleux qui a réuni des experts de 83 pays membres (recommandations présentées respectivement sous les intitulés de deuxième, cinquième, sixième et huitième recommandation dans le rapport AG-2002-RAP-10),

AYANT PRIS CONNAISSANCE du rapport AG-2002-RAP-10 présenté par le Secrétariat général,

AYANT A L'ESPRIT que la sécurité d'un document de voyage est compromise lorsque celui-ci peut être obtenu sur demande en utilisant, comme preuve d'identité, un document plus facile à obtenir par des moyens frauduleux tel qu'un acte de naissance, ou lorsqu'une personne autre que le titulaire légitime peut facilement en faire usage,

AYANT EGALEMENT A L'ESPRIT que la sécurité d'un document de voyage est renforcée lorsque celui-ci présente des caractéristiques qui permettront de détecter les documents d'identité volés ou faciliteront l'examen des contrefaçons,

RECOMMANDE :

- 1) que tous les documents officiels relatifs à l'identité de leur détenteur, y compris la déclaration de perte d'un document, contiennent des éléments de sécurité ;
- 2) que chaque document de voyage contienne un lien unique avec son titulaire légitime, qu'il soit possible de déterminer lors d'un premier contrôle ;
- 3) que tous les documents d'identité nationaux contiennent un élément standardisé unique commun à tous les documents délivrés par ce pays ;
- 4) que chaque document de voyage ait un numéro d'identification, apposé au moment de sa production, et que ce numéro figure sur la page portant les éléments d'identité du titulaire.

Adoptée.